

Israël tente de faire pression sur la Belgique pour empêcher que les violations graves et systématiques des droits des enfants palestiniens ne soient exposées devant le Conseil de Sécurité des Nations Unies

Mots clés : *droits de l'enfant, enfants dans les conflits armés, Belgique au Conseil de Sécurité*

Bruxelles, le 12 février 2020

La Belgique préside actuellement le Conseil de Sécurité de l'ONU et, en cette qualité, porte à l'agenda la question des enfants dans les conflits armés. Dans ce cadre, elle a invité l'association « Defense for Children International-Palestine » (DCIP) à prendre la parole lors d'une prochaine réunion du Conseil. DCIP fournit notamment une aide juridique aux enfants palestiniens arrêtés et jugés par l'armée israélienne et documente, à cette occasion, les violations des droits de l'enfant et mauvais traitements qu'ils subissent. Craignant que ces violations graves et systématiques des droits de l'enfant perpétrées par son armée ne soient une fois de plus mises en lumière, Israël accuse l'association de liens avec le terrorisme et met la pression sur la Belgique pour empêcher une telle rencontre.

DCIP : un acteur des droits de l'enfant connu et reconnu internationalement

DCIP est une association palestinienne qui se consacre à la défense et à la promotion des droits des enfants palestiniens tels que prévus par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. L'association est membre du mouvement mondial « Defence for Children International » qui dispose d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations unies, de l'UNICEF, de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe.

Depuis plus de 25 ans, DCIP enquête sur, documente et dénonce les violations graves des droits de l'enfant. Elle fournit également une aide juridique aux enfants palestiniens et leur famille. L'association est largement et internationalement reconnue pour son sérieux et la qualité de son travail. Les données qu'elle récolte et la documentation qu'elle produit sont utilisées par diverses instances internationales comme une source de référence majeure et fiable.

Les accusations portées par la diplomatie israélienne, sont infondées et visent à discréditer une organisation qui travaille en toute transparence.

Quelles sont les informations que DCIP pourrait présenter au Conseil de Sécurité ?

DCIP récolte notamment des données relatives aux violations des droits des enfants palestiniens en contact tant avec la justice civile ou militaire israélienne qu'avec la justice palestinienne. Chaque année, près de 700 enfants palestiniens sont arrêtés et poursuivis par l'armée israélienne en Cisjordanie. Lorsqu'ils sont aux mains des forces israéliennes, ces enfants subissent de mauvais traitements et beaucoup sont victimes de torture (physique et psychologique).

Défense des Enfants International – Belgique

Rue Marché aux Poulets 30 – 1000 Bruxelles

N° entreprise : 0447.397.058 – RPM : Bruxelles – IBAN : BE89 0682 1223 2185

E: info@defensedesenfants.be W: www.defensedesenfants.be T: +32 2 203 79 08

Les données récoltées par DCIP montrent entre autres que¹ :

- 73 % de ces enfants ont subi des violences physiques après leur arrestation ;
- 95 % ont eu les mains liées et 86% ont eu les yeux bandés ;
- 49% ont été arrêtés chez eux au milieu de la nuit d'une manière très traumatisante;
- 64 % ont été victimes de violences verbales, d'humiliation ou d'intimidation ;
- 20 % ont été maintenus dans des positions de stress ;

Israël tente d'éviter que ne soient exposées au grand jour les violations graves et systématiques des droits de l'enfant qu'elle commet

Les pressions exercées sur la Belgique par Israël visent donc à empêcher que les violations graves et systématiques des droits des enfants palestiniens perpétrées par l'armée israélienne ne soient à l'agenda du Conseil de Sécurité.

« Parler des droits des enfants dans les conflits armés n'est jamais simple, DEI-Belgique salut le choix courageux de la Belgique de mettre les droits de ces enfants en avant au Conseil de Sécurité et recommande vivement à la Belgique de maintenir cette invitation et de refuser de censurer la parole des défenseurs des droits de l'enfant à travers le monde. Nous invitons l'Etat d'Israël à se pencher sérieusement sur la mise en conformité de son système de justice juvénile au regard des normes internationales et d'arrêter d'utiliser la justice militaire pour juger des enfants. »

Auteur : Défense des Enfants International (DEI) – Belgique est une association belge fondée en 1991 et qui œuvre depuis lors pour la mise en œuvre en Belgique et à travers le monde de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. L'association est membre du mouvement mondial DEI aux côtés de DEI-Palestine et collabore régulièrement avec DCIP.

Contact presse :

Benoit Van Keirsbilck, directeur de Défense des Enfants International (DEI) – Belgique,
bvankeirsbilck@defensedesenfants.be ; + 32 (0) 497 42 07 77

¹ Données récoltées par DCIP, les rapports concernant les violations des droits des enfants palestiniens arrêtés et poursuivis par l'armée israélienne en Cisjordanie sont disponibles sur le site de la campagne #Nowaytotreatachild de DCIP <https://nwtac.dci-palestine.org/resources>

Défense des Enfants International – Belgique

Rue Marché aux Poulets 30 – 1000 Bruxelles

N° entreprise : 0447.397.058 – RPM : Bruxelles – IBAN : BE89 0682 1223 2185

E: info@defensedesenfants.be W: www.defensedesenfants.be T: +32 2 203 79 08